

Société A.S BENSALÉM
S.A.S.U

Au capital de 1000 euros

Siège social : 8, rue Georges MAERTENS 59800 LILLE

RCS Lille Métropole B n ° 887822393

La « Société »

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le trente-et-un décembre

A quinze heures

L'associé unique :

La société par actions simplifiée ASZ, Lille Metropole B **909 961 971**, située au 8 rue Georges Maertens 59800 Lille, propriétaire de **100%** des actions soit 100 euros, représentée par Madame Amel BENSALÉM en sa qualité de présidente.

L'assemblée est présidée par AMEL BENSALÉM, représentante de la société ASZ.

L'associé unique a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modifications statutaires corrélatives
- Pouvoirs en vue d'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport établi par le Président,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Société A.S BENSALÉM
S.A.S.U
Au capital de 1000 euros
Siège social : 8, rue Georges MAERTENS 59800 LILLE
RCS Lille Métropole B n ° 887822393

La « Société »

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de la Société du 8 rue Georges Maertens 59800 LILLE au 32 rue de Barbieux 59100 Roubaix, et ce à compter du 16 octobre 2024.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 3. – Siège social

Le siège social est fixé à Roubaix (59100), 32 rue de Barbieux »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

Société A.S BENSALÉM
S.A.S.U
Au capital de 1000 euros
Siège social : 8, rue Georges MAERTENS 59800 LILLE
RCS Lille Métropole B n ° 887822393

La « Société »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

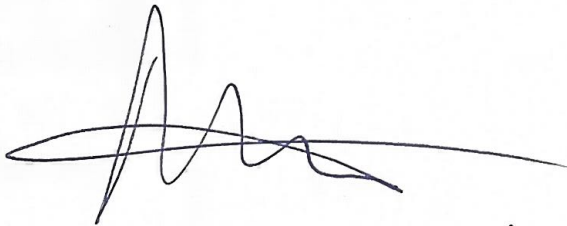
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Pour servir et valoir ce que de droit.

La Société ASZ

Représentée par Madame Amel BENSALÉM

Présidente

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.